

La Banque centrale de Cuba annonce de nouvelles mesures d'informatisation bancaire pour réorganiser les flux monétaires



La Havane, 2 août (RHC) Les autorités de la Banque centrale de Cuba ont annoncé mercredi, lors d'une conférence de presse, de nouvelles mesures d'informatisation des opérations bancaires dans le pays, qui seront mises en œuvre progressivement à partir du 3 août.

Alberto Quiñones Betancourt, vice-président de la BCC, a tout d'abord expliqué que ces mesures d'informatisation des opérations bancaires consistent en l'utilisation de canaux de paiement électronique pour les opérations bancaires. Ce processus, a-t-il ajouté, est réalisé selon le principe du maintien de l'égalité entre tous les acteurs économiques.

Selon la résolution 111/2023 de la Banque centrale de Cuba, l'utilisation accrue de l'argent liquide dans les transactions économiques et financières a entraîné une baisse des niveaux d'utilisation des canaux de paiement électronique et d'inclusion financière dans le pays, en plus des coûts élevés associés à son émission, son transport, son traitement et son stockage, ainsi que de la demande de retrait d'argent dans les distributeurs automatiques de billets (DAB).

Pour ces raisons, il est nécessaire d'augmenter la pénétration bancaire des transactions par les canaux de paiement électronique.

M. Quiñones Betancourt a ajouté que ce processus serait mis en œuvre progressivement, conformément aux normes internationales, car les paiements électroniques font partie de la vie quotidienne des citoyens de tous les pays.

En outre, selon le vice-président, ce processus de progrès et de dualité est déterminé par les expériences accumulées à Cuba, sur la base de l'existence d'un ensemble de conditions qui permettent de progresser.

Progressivement, les conditions et les capacités sont créées pour la réalisation des opérations via les canaux d'encaissement et de paiement entre tous les acteurs de l'économie et avec la population, en facilitant l'utilisation des moyens de paiement existants, des dispositifs et des passerelles de paiement électronique, ainsi qu'en promouvant l'utilisation des titres de crédit et d'autres moyens de paiement en vigueur, réduisant ainsi l'utilisation de l'argent liquide.

M. Quiñones Betancourt a reconnu qu'étant donné le niveau d'obsolescence et d'exploitation des guichets automatiques, le service qu'ils fournissent aujourd'hui est inefficace.

"Toutes les relations d'encaissement et de paiement entre les acteurs économiques doivent être basées sur les méthodes de paiement établies par la BCC, en donnant la priorité aux canaux électroniques", a-t-il déclaré.

Parmi les actions approuvées figure la limite maximale de 5 000 CUP par transaction pour les encaissements et les paiements entre entreprises, mypymes, indépendants, coopératives et autres formes de gestion.

En outre, pour protéger la population, seules les cartes associées aux pensions, aux comptes d'épargne, aux salaires et aux biens personnels peuvent être utilisées dans le réseau de distributeurs automatiques de billets.

Les acteurs économiques peuvent demander les liquidités nécessaires à leur activité dans les agences bancaires où ils gèrent leurs comptes courants ou fiscaux, selon les conditions convenues avec la banque et en fonction des niveaux opérationnels et fiscaux.

D'autre part, des travaux sont en cours avec Xetid, ETECSA et les ministères de la communication, du commerce et de l'économie et de la planification, afin que toutes les entreprises qui fournissent des biens et des services disposent de canaux de paiement électronique, bien que l'argent liquide puisse également être utilisé. Le choix du mode de paiement doit être laissé à la population.

En outre, tous les acteurs économiques doivent avoir contracté les services des passerelles de paiement Transfermóvil ou EnZona, ou des terminaux de point de vente (TPV). En outre, il s'agit d'une prémiss

pour encourager l'utilisation de bonifications.

"Ces canaux permettent des opérations plus sûres et plus rapides, et il est important qu'ils soient économiquement bénéfiques pour la population", a déclaré le vice-président, tout en précisant que la possibilité d'étendre ces avantages est étudiée.

Pour sa part, Julio A. Pérez Álvarez, directeur général de la BCC, a indiqué qu'il y a plus de 15 millions de cartes dans le pays et que 200 millions de transactions bancaires avaient été effectuées électroniquement l'année dernière.

"C'est pourquoi le règlement prévoit une période de six mois pour la poursuite des opérations dans ces endroits et pour les clients qui n'ont pas les conditions requises", a expliqué le directeur.

En d'autres termes, dans ces cas spécifiques, les retraits d'argent en pesos cubains peuvent continuer à être effectués au-delà de la limite fixée pour le paiement des salaires, primes et autres rémunérations du travail aux travailleurs, tant que la paie n'est pas déposée sur un compte en banque.

En outre, les subventions pour d'autres prestations de sécurité sociale, les pensions alimentaires, les avances sur les allocations et les paiements de prestations aux étudiants peuvent continuer à être effectués en espèces.

D'autre part, les retraits en espèces pour le paiement des salaires, des subventions et d'autres prestations de sécurité sociale doivent être effectués au plus tard trois jours ouvrables avant la date à laquelle le paiement doit être effectué.

Les recettes en espèces en pesos cubains reçues par les acteurs économiques seront déposées sur leur compte courant au plus tard le jour ouvrable bancaire suivant la date de réception, et ce d'autant plus que l'encaissement est important, précise la résolution.

Les directeurs ont précisé que les paiements en espèces sont maintenus. (Source Cubadebate)

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/nacionales/330272-la-banque-centrale-de-cuba-annonce-de-nouvelles-mesures-dinformatisation-bancaire-pour-reorganiser-les-flux-monetaires>



Radio Habana Cuba